

**Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical
Séance du 2 mars 2020**

Date de la convocation : 24 février 2020

ETAIENT PRÉSENTS :

Membres Titulaires :

Marc CABANE, *Président* ;
Jean-Pierre MIMIAGUE, Arthur FINZI, *Vice-Présidents* ;

Jean-Pierre BARRERE, Odile DENIS, Jean-Michel DESSERE, Claude FERRATO, Annie HILD, Michèle LABAN-WINOGRAD, Lucien LARROZE, Gérard LOCARDEL, Jean-Louis PERES.

Membres suppléants :

Jean-Pierre BALESTAT (a suppléé Ginette CURBET), Jean-Léon CONDERANNE (a suppléé Jean MALABIRADE), Victor DUDRET (a suppléé André DUCHATEAU), Michel CAPERAN (a suppléé François BAYROU), Jean-Marc DENAX (a suppléé Christian LAINE).

ETAIT REPRÉSENTÉE :

Véronique LIPSOS-SALLENAVE (a donné pouvoir à Odile DENIS).

ETAIENT EXCUSÉS :

Didier LARRIEU, Arnaud MOULIE, Nicolas PATRIARCHE, Jackie PEDURTHE.

ETAIENT ABSENTS :

Michel BERNOS, Jean-Yves LALANNE, Francis PEES, Josy POUEYTO, Eric SAUBATTE, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU, Christophe VOISIN.

**N° 2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
ET AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

I- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement de l'exercice 2019 a été exécuté **en dépenses** à hauteur de **304 409,95 €** soit une réalisation d'environ 57 % de la dépense courante prévisionnelle.

Ce chapitre, qui représente 26% des dépenses de gestion courante, est consacré notamment aux charges de location immobilière, assurance, maintenance, fournitures mais aussi aux frais d'études et de prestations extérieures. Les dépenses suivantes peuvent plus particulièrement être relevées :

Article 6281 – Concours divers : 52 712,57 €

Le programme de travail avec l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées a donné lieu à une contribution d'un montant de 50 400 € pour l'année 2019. Cette cotisation correspond à 120 jours de travail. A cette contribution, s'est ajoutée la cotisation reconduisant l'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT (2 312,57 €).

Article 6132 – Locations immobilières : 11 501,93 €

Cette ligne concerne les loyers et les charges réglés à la SCI Aquitaine Réhabilitations pour les locaux occupés par l'équipe technique durant une partie de l'année 2019.

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés**208 920,81 €**

Ce chapitre représente 69% des dépenses de gestion courante. Il regroupe la rémunération du personnel, les cotisations diverses ainsi que l'acquisition des titres restaurant dont ont bénéficié les agents.

A la date du 1^{er} janvier 2019, l'équipe du Syndicat était composée de :

- 4 agents titulaires
- 1 agent contractuel
- 1 agent mis à disposition à 100 % de son temps de travail par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Dans le cadre des évolutions qui se sont opérées en cours d'année en lien avec la structuration du Pôle métropolitain du Pays de Béarn, une délibération en date du 10 juillet 2019 a approuvé la suppression de certains emplois au tableau des effectifs du Grand Pau. Les personnels concernés ont été intégrés à l'équipe technique et administrative du pôle.

Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2019, le syndicat a ainsi supporté l'intégralité des frais salariaux de ses équipes. Puis, à compter du 1^{er} août, il a assumé les frais salariaux des deux agents demeurant au tableau des effectifs : un agent en position de détachement pour l'exercice d'un mandat local, et un agent en congé de formation professionnelle.

Chapitre 65 – Autres charges des gestion courante**15 504,49 €**

Ces dépenses ont couvert les indemnités des élus (Président et 6 Vice-Présidents), les cotisations de retraite les concernant, mais aussi leurs frais de déplacements le cas échéant. Elles représentent 5% des dépenses de gestion courante. Il est à noter que les élus concernés ont acté le renoncement à leurs indemnités à compter du 1^{er} juillet 2019 (délibération du 10 juillet 2019).

■ II- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 74 – Dotations et participations 228 529,14 €

Article 74758 – Participation autres groupements

Pour le financement de la section de fonctionnement, la cotisation des EPCI membres, prélevée en 2019, à raison de 0,88 €/habitant (0,76 €/ habitant pour la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées) a procuré un produit courant de 203 568,76 €, soit % des recettes réelles de fonctionnement.

Article 7472 – Participation Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine

Article 7473 – Participation Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques

Article 7477 – Budget communautaire

Pour ces 3 articles, il s'agit du soutien à l'ingénierie du Grand Pau dans le cadre de l'animation et de la gestion du programme LEADER.

Il est à noter que ces articles font l'objet, chaque année, de rattachements en attente du versement effectif des aides allouées dans le cadre du programme LEADER. Ainsi, les délais d'instruction et les logiques de « paiements associés » laissent un montant significatif à percevoir de la Région Nouvelle-Aquitaine (subventions 2016 et 2019) et du FEADER (subventions 2016, 2017, 2018 et 2019).

Chapitre 013 – Atténuations de charges 11 017,84 €

Le Syndicat Mixte du Grand Pau a perçu des rétrocessions de charges liées aux rémunérations des agents absents pour congés maternité, longue maladie ou détachement.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante 1 772,80 €

Ce chapitre représente la participation des agents aux tickets restaurant sur le premier semestre 2019.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels 3 142,18 €

Il s'agit notamment de régularisations de sommes trop versées.

Le résultat propre à l'exercice 2019 ressort, dès lors, à – 59 947,99 € pour la section de fonctionnement.

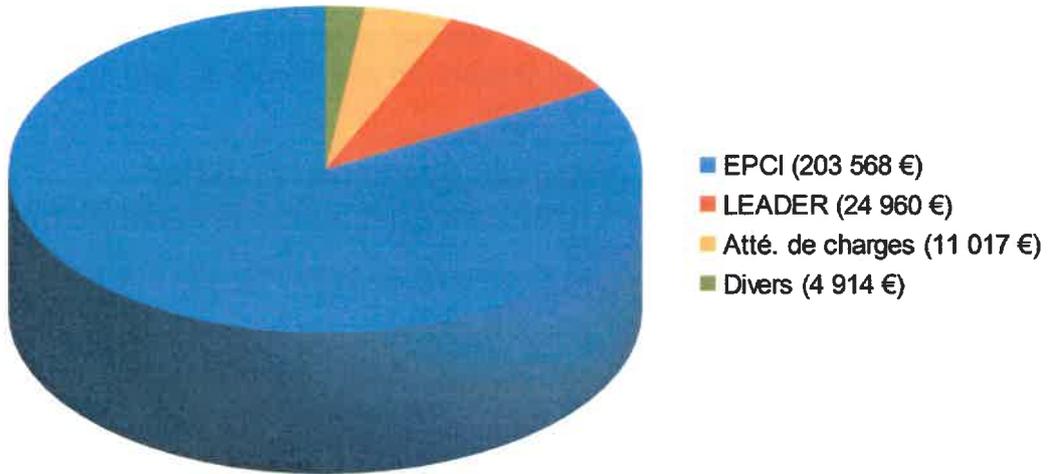
Cumulé avec la reprise de l'excédent initial, il porte le **résultat brut de clôture à + 221 566,19 €.**

La section d'investissement ne nécessitant pas de besoin de financement, il est proposé de conserver ce résultat en section de fonctionnement pour l'affecter aux dépenses nouvelles du BP 2020.

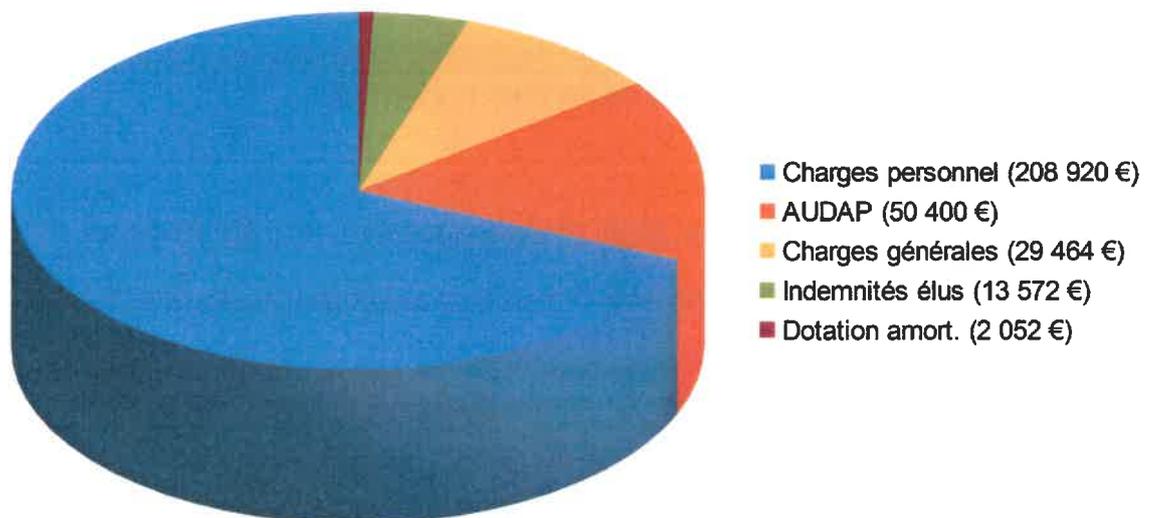
FONCTIONNEMENT 2019

Ressources : 244 461,96 €

Hors résultat reporté (281 514,18 €)



Affectation en dépenses : 304 409,95 €



■ III- INVESTISSEMENT

En ce qui concerne la **section d'investissement**, seule une dépense relative à l'acquisition d'un logiciel a été réalisée en 2019, pour un montant de 299,00 €.

En termes de recettes, seules les écritures d'ordre nécessaires à l'amortissement des biens ont été enregistrées.

Le résultat propre à l'exercice 2019 ressort, dès lors, à + 1 753,65 € pour la section d'investissement.

Cumulé avec la reprise de l'excédent initial, il porte le **résultat brut de clôture à + 65 110,48 €.**

INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLES		PREVU	REALISE
20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 000,00 €	299,00 €
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 409,48 €	0,00 €
TOTAL	D1	DEPENSES D'EQUIPEMENT	15 409,48 €	299,00 €
16872		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	50 000,00 €	0,00 €
TOTAL	D2	DEPENSES FINANCIERES	50 000,00 €	0,00 €
TOTAL D1 + D2		TOTAL DEPENSES	65 409,48 €	299,00 €
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €
10222		FCTVA	0,00 €	0,00 €
1068		EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	0,00 €	0,00 €
TOTAL	R1	RECETTES D'EQUIPEMENT	0,00 €	0,00 €
16872		AUTRES DETTES	0,00 €	0,00 €
TOTAL	R2	RECETTES FINANCIERES	0,00 €	0,00 €
40		OPERAT° D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 052,65 €	2 052,65 €
TOTAL	R3	RECETTES D'ORDRE	2 052,65 €	2 052,65 €
TOTAL R1+ R2+ R3		TOTAL RECETTES	2 052,65 €	2 052,65 €
001	R3	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE AU 01/01	63 356,83 €	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019				1 753,65 €
RESULTAT AU 31.12.2019				65 110,48 €

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLES		PREVU	REALISE
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	255 311,53 €	77 482,13 €
012		CHARGES DE PERSONNEL	213 000,00 €	208 920,81 €
022		DEPENSES IMPREVUES	39 900,00 €	0,00 €
65		CHARGES DE GESTION COURANTE	20 000,00 €	15 504,49 €
67		CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00 €	449,87 €
TOTAL	D1	DEPENSES REELLES	532 211,53 €	302 357,30 €
42		OPERAT° D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 052,65 €	2 052,65 €
TOTAL	D2	DEPENSES D'ORDRE	2 052,65 €	2 052,65 €
TOTAL D1+D2		TOTAL DEPENSES	534 264,18 €	304 409,95 €
2		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 01/01	281 514,18 €	
013		ATTENUATION DE CHARGES	9 000,00 €	11 017,84 €
74		DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	241 000,00 €	228 529,14 €
75		PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 750,00 €	1 772,80 €
77		PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00 €	3 142,18 €
TOTAL	R1	RECETTES REELLES	252 750,00 €	244 461,96 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019				- 59 947,99 €
RESULTAT AU 31.12.2019				221 566,19 €
AFFECTATION :		Investissement : 0 € (article 1068)		
		Fonctionnement : 221 566,19 € (article 022)		

Les résultats bruts de clôture au 31/12/2019 sont donc arrêtés à :
+ 65 110,48 € pour la section d'investissement,
+ 221 566,19 € pour la section de fonctionnement.

Après avis du Bureau, il vous appartient de bien vouloir :

- 1- Désigner Monsieur Jean-Pierre MIMIAGUE, Président de séance à l'occasion du vote du compte administratif 2019,
- 2- Approuver le compte administratif 2019 joint à la présente délibération,
- 3- Arrêter les résultats bruts de clôture au 31/12/2019 à :
+ 65 110,48 € pour la section d'investissement,
+ 221 566,19 € pour la section de fonctionnement.
- 4- Affecter l'excédent de clôture de la section de fonctionnement à reprendre au Budget 2020 de la manière suivante : 221 566,19 €, cette disponibilité pouvant être affectée aux propositions du Budget primitif 2020.

Le Président se retire au moment du vote.

Conclusions Adoptées
à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Marc CABANE



